

## ANNEXE 6

*- La localisation du projet sur divers plans de situation du dossier n'est pas toujours identique et est incohérente avec la localisation plus précise des parcelles du plan cadastral. Merci de bien vouloir veiller à une représentation identique et cohérente au sein des différentes pièces du dossier.*

*Fourniture du plan de situation IGN avec localisation modifiée ainsi que le plan de masse réactualisé  
Sur les ANNEXE 1 et ANNEXE 2.*

*- Le document AGGRACONCEPT présente une synthèse des données naturalistes sur la seule base d'informations bibliographiques. Il est indiqué un enjeu réglementaire faible pour les amphibiens au motif que le projet ne présente pas de zones en eau. L'analyse de cet enjeu nécessite d'être évalué au regard de la présence d'un plan d'eau au sud dont le dossier fait visiblement abstraction. A l'instar des tableaux présentés pour les autres groupes d'espèces, le dossier gagnerait à présenter les tableaux des reptiles et amphibiens recensés sur la commune.*

En ANNEXE 3 vous trouverez « La synthèse des données naturalistes », incluant :

- ré-évaluation de l'enjeu amphibien (page 23 & 24)
- Modification des tableaux amphibiens et reptiles (page 20)

*- Le document AGGRACONCEPT relatif à la notice hydraulique et à l'identification des zones humides présente un plan de localisation des sondages peu lisible. La légende laisse à penser que des sondages en rouge figurent au niveau du sentier périphérique, alors qu'il semblerait que ce soit la localisation des fosses ayant servi aux tests de perméabilité du sol. Merci de lever cette éventuelle ambiguïté et de préciser si les fosses réalisées pour ces tests ont également porté sur la détermination de la classe des sols du point de vue de leur caractère humide.*

En ANNEXE 4 vous trouverez « La notice hydraulique et les inventaires zones humides », incluant :

- Modification du plan de localisation des sondages + précision sur les fosses pédologiques réalisées (2 dernières pages)

*- Le projet prévoit notamment la réalisation d'un bassin de rétention au sud du projet, dont l'emprise se superpose avec un plan d'eau dont il convient d'en préciser l'usage et les divers enjeux associés et la façon dont il en a été tenu compte dans la conception du projet.*

En ANNEXE 4 vous trouverez « La notice hydraulique et les inventaires zones humides », incluant :

- Modification du bassin de rétention Sud prenant en compte le plan d'eau (dernière page)

*- Le projet prévoit une durée de chantier de 6 mois. Au regard des seuls enjeux écologiques évalués sur la base d'une synthèse bibliographique, merci d'indiquer quelles sont les mesures prévues en matière d'évitement et de réduction des incidences du chantier et indiquer comment cela se traduit en termes de calendrier.*

En ANNEXE 3 vous trouverez « La synthèse des données naturalistes », incluant :

- Ajout d'une partie mesures en phase chantier (page 25)

En résumé, la planification des travaux tiendra compte des périodes de sensibilité écologique pour minimiser les impacts sur les espèces associées. Grâce à la mise en place de mesures d'évitement et de réduction appropriées, il est possible de concilier les besoins du projet avec la préservation de la

biodiversité locale. De plus l'implantation d'une haie sur le pourtour après la fin du chantier permettra l'intégration de nouveaux espaces pour la faune et la flore.

*- Dans la mesure où il s'agit d'une modification /extension d'un élevage agricole, il convient également de compléter l'encart au point 4,7,2 du formulaire, en indiquant notamment les évolutions avant et après projet puisque 'il est fait état d'une déclaration modificative pour augmentation du cheptel au point 4.4.*

Comme indiqué sur l'ANNEXE 2 :

Actuellement sur le site :2800 perdrix avec 0.5m<sup>2</sup>/perdrix,6000 faisans avec 2.2m<sup>2</sup>/faisan

Avec le projet :2800 perdrix avec 1m<sup>2</sup>/perdrix,12600 faisans avec 3.2m<sup>2</sup>/faisan

*- l'annexe « Notice environnementale » indique « si l'étude géotechnique montre la nécessité de fondations différentes une technique de massifs ou pieux battus pourra être privilégiée ». Ce le dossier se limite à l'exposé des caractéristiques de la solution de base retenue de type pieux forés. En l'absence d'étude géotechnique, il convient d'apprécier les incidences des différentes hypothèses notamment les plus pénalisantes qui pourraient alors être nécessaires de mettre en place.*

Il y aura un seul pieu béton tous les 10 mètres sous les tables photovoltaïques (structure en mono-poteaux), sauf à l'emplacement du bâtiment au nord et des 2 ombrières, ou il y en aura le double (structure en bi-poteaux). Soit un total de 225 pieux réparti comme présenté dans le tableau ci-dessous.

|                            |    |
|----------------------------|----|
| Table 1 - Bâtiment         | 16 |
| Table 1 - Volière          | 11 |
| Table 2 à 6 - Volière      | 18 |
| Table 7 - Volière          | 17 |
| Table 8 - Volière          | 16 |
| Table 9 - Volière          | 15 |
| Table 10 - Volière         | 15 |
| Table 11 - Volière         | 13 |
| Table 12 - Volière         | 12 |
| Table 13 – Ombrière 1 Nord | 8  |
| Table 13 – Ombrière 2 Nord | 12 |

La surface est donc de 0,4m2 par fondation (diamètre 700mm), soit 90m2 pour l'ensemble du projet.

*- pour une meilleure compréhension du dossier, il serait utile de faire apparaître clairement et distinctement le parcellaire et les différentes installations de l'ensemble de l'exploitation agricole et le périmètre du projet correspondant aux surfaces indiquées par ailleurs.*

Plan de masse faisant apparaître l'unité foncière (le parcellaire), les différentes installations et bâtis (habitation de M. DOUSSET) et les périmètres de chaque installations projetées (poste électrique, les volières et leur chemin périmétrique).



En complément des photos datant du 24/09/2024(période automnale) fournies lors du dépôt de la demande d'examen au cas par cas, voici les deux photos prises le 15/01/2025 (période hivernale).

***(Voir localisation des prises de vues jointe lors du dépôt)***



*(Vue proche)*



*(Vue Lointaine)*